



VILLE D'AVON

DOSSIER JEUNES 18 – 22 ANS

CHANTIERS CITOYENS
2018/2019



➤ **IDENTITÉ DU JEUNE :**

JOINDRE LA CARTE D'IDENTITE – PASSEPORT.

PHOTO

- Nom, prénom :
- Date de naissance :
- Age :
- Adresse :
- Code postal, ville :
- Coordonnées :
 - ❖ Tél :
 - ❖ Mail :
- Activité scolaire actuelle :
- Etablissement :
- Classe :
- Autres activités :
- Taille de pantalon :
- Taille de veste :
- Pointure :
- J'ai déjà fait un chantier : OUI NON

Si OUI, date de réalisation dernier chantier :

➤ **IDENTITE PARENTS :**

- Nom, prénom du père :
- Nom, prénom de la mère :
- Adresse :
- Coordonnées :
 - ❖ Tél :
 - ❖ Mail :

Nom, prénom, qualité et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :
Qualité :

Prénom :
Tél :



CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Je soussigné(e),.....certifie vouloir participer aux Chantiers Citoyens. Si, après validation de mon dossier, ma participation au chantier citoyen venait à être compromise, je m'engage à prévenir au plus tôt la mairie d'AVON et je ne pourrai pas céder ma place à une autre personne le jour du chantier.

Je suis disponible 5 jours de 7 heures consécutives pour les périodes du :

-

-

A le,

Signature du jeune



LETTRE DE MOTIVATION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



CHARTRE DU JEUNE PARTICIPANT A UN CHANTIER CITOYEN

Chaque jeune participant à un chantier citoyen se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les encadrants et les jeunes.

Rappel des missions et des objectifs : le Projet « Chantiers Citoyens » propose aux jeunes de (18-22 ans) de participer à une activité d'intérêt collectif et à dimension pédagogique pendant les vacances scolaires. En échange de cette activité, preuve d'un engagement personnel du jeune auprès d'une collectivité, la ville d'AVON fournit une gratification à hauteur de 300 euros /semaine (ou prorata temporis) sous forme de chèques vacances, chèques cadeaux multi-enseignes ou règlement direct au prestataire du projet.

1-La place du jeune dans le chantier citoyen

Dans le cadre du dispositif Chantiers Citoyens, le rôle et les missions du jeune sont plus particulièrement les suivantes :

- ❖ Se rendre utile à la collectivité et mettre ses compétences au service du groupe afin de réaliser le chantier.
- ❖ S'intégrer dans une équipe motivée, dynamique et participer à des moments de convivialité.
- ❖ S'enrichir d'une expérience valorisante et valorisable.

2- Les droits du jeune

La ville d'AVON s'engage à l'égard du jeune :

- ❖ A l'informer sur les finalités de son engagement
- ❖ A assurer son intégration dans une équipe et l'accompagner pour utiliser le matériel en toute sécurité
- ❖ Le jeune peut à tout moment interrompre sa collaboration, sous condition d'en informer l'encadrant du chantier une demi-journée avant.

3- Les obligations du jeune :

La participation au chantier est librement choisie, il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, ce qui n'exclut pas le respect de règles et de consignes de sécurité. La ville d'AVON pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration en cas de non respect des consignes.

Aussi le jeune s'engage à respecter l'organisation du chantier, son fonctionnement et le règlement intérieur.



CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

L'intérêt des chantiers pour les jeunes est l'expérience de la réalisation collective d'une œuvre d'intérêt général et de la satisfaction qui l'accompagne, la découverte d'un mode de vacances actives et de métiers méconnus, la rencontre d'autres personnes, la reconnaissance.

Ce sont des moments « forts » à partager avec d'autres jeunes de milieux sociaux et culturels différents !

Au cours de son chantier, le jeune est considéré comme collaborateur occasionnel du service public. Cette convention s'inscrit dans ce cadre (cf : page précédente)

La Ville d'AVON s'engage à l'égard du jeune :

- ❖ A lui confier des activités d'aide aux services techniques ou au service culture et fête de la ville (nettoyage, coupe, ramassage, création de cheminement, montage / démontage installation matériel, aménagement, participation événement, peinture, etc...)
- ❖ A l'accompagner dans la bonne utilisation du matériel en toute sécurité
- ❖ A le préserver en fournissant les équipements utiles à la bonne réalisation des missions (équipement de protection individuelle etc...).

La ville d'AVON pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration en cas de comportement inadéquat ou de non respect des consignes.

Le jeune s'engage :

- ❖ A coopérer avec les différents publics rencontrés,
- ❖ A respecter le fonctionnement proposé et le règlement intérieur,
- ❖ A s'impliquer dans les missions et activités confiées avec application et le sérieux approprié,
- ❖ A avoir une attitude correcte et responsable.

Le jeune pourra à tout moment interrompre sa collaboration sous condition d'en informer l'encadrant du chantier une demi journée avant.

à Avon, le

Mme le Maire

Chef du service Concerné

Le jeune participant



REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Vêtements, outils

Chaque participant doit prévoir des vêtements adaptés, et cela en fonction des périodes et de la nature des chantiers. La ville d'AVON n'est en aucun cas responsable de la détérioration éventuelle apportée aux vêtements pendant le chantier, aussi aucune indemnisation ne peut être attendue. Les outils mis à disposition doivent être utilisés conformément aux directives.

ARTICLE 2 : Nourriture et boisson

Les bénéficiaires du projet « Chantiers Citoyens » ne bénéficieront pas de la prise en charge du repas du midi.

ARTICLE 3 : Attitude

Le participant doit avoir une attitude correcte et responsable permettant la réalisation du chantier. Les comportements irrespectueux, insolents ou perturbateurs, que ce soit en acte ou en parole, pourront conduire à l'exclusion du chantier.

ARTICLE 4 : Lieu du chantier

Compte-tenu des contraintes administratives, techniques et climatiques, le lieu du chantier est toujours donné à titre indicatif et peut être modifié en cours de session. Les participants arrivent et repartent du chantier par leurs propres moyens.

ARTICLE 5 : Fiche sanitaire

Les bénéficiaires du projet « Chantiers Citoyens » devront impérativement remplir et joindre au dossier une fiche sanitaire dûment complétée et être à jour de tous leurs vaccins.

ARTICLE 6 : Responsabilité

Sauf en cas de faute inexcusable reconnue de la ville d'AVON, cette dernière ne pourra être tenue responsable pour tout dommage corporel ou matériel subi par le jeune qui interviendrait dans le cadre du chantier et notamment en cas d'accident survenu par l'imprudence ou l'irrespect des consignes de sécurité.

ARTICLE 7 : Assurance

Le jeune doit disposer d'une assurance responsabilité civile, le garantissant pour tout accident ou autre événement susceptible d'engager sa responsabilité qui pourrait intervenir dans le cadre de sa participation au chantier. L'attestation sera impérativement jointe au dossier.



PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER

- Le dossier ci-joint complété et signé

- 1 pièce d'identité recto-verso

- Attestation de la sécurité sociale et de la mutuelle

- Attestation d'assurance responsabilité civile

- **Un certificat médical (datant de moins d'un mois à la date du chantier)** certifiant de l'aptitude à travailler en équipe et effectuer des travaux d'entretien et de manutention

- Copie des vaccinations (en cours)

ATTENTION : tout dossier incomplet ne pourra être examiné, ni retenu.



FICHE SANITAIRE ET DE LIAISON

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Garçon Fille

Adresse.....

tél. : _ / _ / _ / _ / _

N° de sécurité sociale : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Suivez-vous un traitement médical ? Oui Non

Précisez :

.....
.....

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

Avez-vous déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Varicelle Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Angine Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Rhumatisme articulaire aigu Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Scarlatine Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Coqueluche Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Otite Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Rougeole Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oreillons Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Avez-vous des allergies ?

Asthme Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Médicamenteuses Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Alimentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Autre Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
----------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Précisez la cause de l'allergie ou restriction alimentaire et la conduite à tenir.

.....
.....
.....



VACCINATIONS

Joindre la photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
ou DT polio				Autres (préciser)	
ou Tétracoq					
BCG					

Si vous n'avez pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat de contre-indication

Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication

Indiquez les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....
.....
.....
.....
.....

Recommandations utiles :

Portez-vous des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc...

Précisez :

.....
.....
.....
.....



Autorisation et diffusion d'image :

Je soussigné..... autorise gracieusement la diffusion d'images ou vidéos prises de pendant toutes les activités des chantiers citoyens.

Recommandations :

Je soussigné(e)....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre , le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par mon état de santé.

Date :

Signature :